

Tél: 02.38.42.15.15

PERI-SCOLAIRE Novembre / Décembre 2025

SIIS Boynes – Givraines Yèvre-la-Ville

Demande d'inscription à l'Accueil Péri-Scolaire

		Nom	du responsa	ble légal :						
Nom e	t prénom d	e l'enfant : .								
Date de naissance : JJ/MM/AAAA										
Ecole de : Maternelle : Elémentaire :										
Adress	se complète):								
Tél :										
Adresse mail:										
N° allocataire CAF :									 r 2025)	
Merci de remplir pour l'année scolaire 2025 / 2026 une fiche de renseignements sanitaires. Imprimé disponible sur l'accueil périscolaire ou sur le site <u>www.cigalesetgrillons.com</u> .										
Afin de	pouvoir ga	arantir au m	ieux la sécuri	ité de votre	enfant, l'in	scription est	obligatoire			
Matir	n de 07h00	le 07h00 à 09h00 Novembre 2025 Soir de 16h30 à 19h00 (Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)								
	Lundi 3	Mardi 4	Mercredi 5	Jeudi 6	Vend 7	Lundi 10	Mardi 11	Mer 12	Jeudi 13	Vend 14
Matin							FERIE			
Soir							FERIE			
	Lundi 17	Mardi 18	Mer 19	Jeudi 20	Vend 21	Lundi 24	Mardi 25	Mer 26	Jeudi 27	Vend 28
Matin										
Soir										
Matin										
Soir										
Matin de 07h00 à 09h00 Décembre 2025 Soir de 16h30 à 19h00									à 19h00	
(Cochez les cases correspondant aux accueils souhaités)										
	Lundi 1	Mardi 2	Mer 3	Jeudi 4	Vend 5	Lundi 8	Mardi 9	Mer 10	Jeudi 11	Vend 12
Matin										
Soir										
	Lundi 15	Mardi 16	Mer 17	Jeudi 18	Vend 19	Lundi 22	Mardi 23	Mer 24	Jeudi 25	Vend 26
Matin						VACANCES		VACANCES		VACANCES
Soir	Lundi 29	Mardi 30	Mer 31				VACANCES		VACANCES	
Matin	VACANCES		VACANCES							
Soir	VACANCES	VACANCES				1				
×						. 				
Choisissez votre mode de règlement :										
			lles et Grillons +	préciser au do	os de votre ch	nèque nom et p	rénom de	l .		
l'enfant ainsi que le lieu d'accueil) O Par chèque ANCV ou CESU préfinancés papier uniquement Signature :										
O Par carte bancaire :										
			ations en vigue ter au 02.38.42		ouhaitez fair	e un paiemer	it par carte			



PERI-SCOLAIRE DE BOYNES

Fonctionnement de l'accueil périscolaire

Boynes - Givraines

A.P.S. = Accueil Péri Scolaire

Qui peut en bénéficier :

Les enfants d'âge maternel et élémentaire scolarisés sur les communes de Boynes, Yèvres et Givraines, ou communes limitrophes sous réserve de disponibilité.

L'inscription à l'accueil périscolaire de la commune de Boynes implique l'acceptation du règlement intérieur.

Lieux:

Chaque enfant sera accueilli en périscolaire dans le local du Centre Socio Culturel.

Centre Socio Culturel 1 place de la République 45300 BOYNES Tél: 02.38.32.81.36

Jours et Horaires d'accueil :

L'accueil péri-scolaire est ouvert en période scolaire les lundis, mardis, jeudis et vendredis, sauf jours fériés. De 07h00 à 09h00 et de 16h30 à 19h00.

Restauration:

Le goûter est à prévoir par les familles.

Conditions d'inscription et modalités de règlement :

* Les inscriptions peuvent se faire auprès de la direction de l'A.P.S. et au bureau de l'association « Cigales et Grillons », sur place ou par courrier ou par mail à accueil@cigalesetgrillons.com.

Les dossiers d'inscriptions peuvent être téléchargés sur notre site Internet www.cigalesetgrillons.com .

* La date limite d'inscription est fixée au 15 de chaque mois pour le mois suivant. Toute inscription arrivant après cette date se fera sous réserve de la capacité d'accueil et d'encadrement (35 places).

Toute inscription faite doit être décommandée si l'enfant ne peut pas être présent. A défaut d'annulation, la prestation non honorée sera facturée.

- *Pour le lundi, mardi : annuler le vendredi matin précédent avant 08h00
- *Pour le jeudi, vendredi : annuler le mardi matin précédent avant 08h00
- * Des fiches de renseignements sanitaires sont fournies par « Cigales et Grillons » avec les dossiers d'inscription ou sur www.cigalesetgrillons.com, elles sont à redonner remplies et signées chaque début d'année scolaire.
- * Les inscriptions se font à la séance selon la fréquentation choisie (matin ET/OU après-midi).

Les tarifs s'entendent à l'heure selon la grille ci-dessous

TARIFS Horaires	Familles habitant Boynes				
	Matin et/ou Soir De 07h00 à 09h00 De 16h30 à 18h30	Soir De 16h30 à 19h00			
Tranche 1 QF de 0 à 710	1,00 € de l'heure	2,50 € la séance			
Tranche 2 QF de 711 à 1000	1,30 € de l'heure	3,10 € la séance			
Tranche 3 QF de 1001 à 1400	1,50 € de l'heure	3,50 € la séance			
Tranche 4 QF de 1401 et +	1,80 € de l'heure	4,10 € la séance			

La facturation se fera en fin de mois suivant les présences réelles de vos enfants. Mais l'inscription reste obligatoire.

Paiement:

Les factures vous seront envoyées chaque fin de mois et le paiement sera à nous faire parvenir sous 8 jours. Les prestations facturées seront les présences réelles de vos enfants.

> En cas de difficultés financières le CCAS de votre commune est à votre disposition pour étudier toutes

situations particulières

Mode de règlement et facilité de paiement :

O Par chèque (à l'ordre de Cigales et Grillons + préciser au dos de votre chèque nom et prénom de l'enfant ainsi que le lieu d'accueil)

O Par carte bancaire en fin de mois

Tél: 02.38.42.15.15

O Par chèques vacances ANCV ou TICKETS CESU préfinancés papier uniquement

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à accueil@cigalesetgrillons.com.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Cigales et Grillons - 18 Bd Aristide Briand - 45000 ORLEANS E-mail: accueil@cigalesetgrillons.com